

Perspectives

Apériodique – n°24/034 – 9 février 2024

Le point de vue

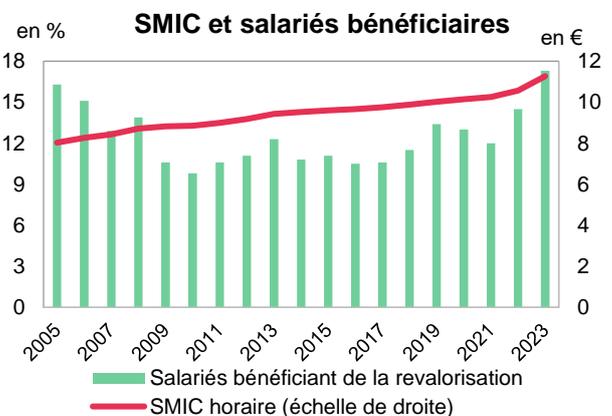
Au-delà du discours politique, les dessous de la smicardisation

Alors que le nouveau Premier ministre a fait état de sa volonté de « désmicardiser la France » dans son discours de politique générale, qu'en est-il réellement de la situation du pays ? Les Français sont-ils largement smicards ? Quelle réalité derrière ce message ? Tout d'abord, force est de constater que la proportion de salariés rémunérés au SMIC a augmenté ces dernières années en France, sous l'effet de différentes causes. Le salaire minimum y apparaît toutefois relativement élevé en proportion du salaire médian. En outre, l'inflation a été forte sur la période récente, avec une inflation ressentie probablement encore plus importante. De ce fait, malgré l'accélération des salaires nominaux depuis 2022, le pouvoir d'achat des salaires a diminué en moyenne par rapport à la période pré-pandémique, et sans doute davantage en termes ressentis.

D'après la [Dares](#), la proportion de salariés bénéficiant des hausses du SMIC au 1^{er} janvier a atteint plus de 17% en 2023 (soit 3,1 millions de personnes), contre 12% en 2021, et moins de 10% en 2010. Cette proportion avait cependant aussi été élevée par le passé (plus de 16% en 2005). Elle se révèle par ailleurs plus faible pour les seuls salariés à temps complet (environ 12% au 1^{er} janvier 2023).

Les causes de la hausse récente de la part des salariés rémunérés au SMIC sont multiples. Le mécanisme d'indexation automatique du SMIC sur l'inflation et le processus de négociations salariales en France en sont les premières. Les salaires ne sont plus indexés sur l'inflation, à l'exception du SMIC, revalorisé automatiquement chaque année selon une formule prenant en compte l'inflation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie, et en cours d'année si celle-ci excède 2% par rapport à la dernière revalorisation. **À la suite d'une revalorisation** (elles ont été nombreuses sur la période récente, compte tenu du niveau élevé de l'inflation), **le SMIC rattrape, voire dépasse, certains salaires minimums de branches professionnelles.** Ce processus a donc pour conséquence immédiate une

hausse du nombre de salariés rémunérés au niveau du SMIC. À moyen terme, **la revalorisation du SMIC devrait toutefois entraîner dans son sillage une hausse plus généralisée des salaires du bas de la distribution**, avec une hausse des *minima* conventionnels de branche au terme de négociations salariales entre partenaires sociaux¹. Le résultat n'est toutefois pas garanti, car rien n'oblige les partenaires sociaux à établir les nouveaux salaires minimums nettement au-dessus du SMIC. Le *timing* n'est lui non plus pas assuré : si les *minima* se retrouvant sous le SMIC doivent être relevés pour être « conformes », le processus de négociation salariale peut prendre un certain temps avant d'aboutir. **Les revalorisations récentes du SMIC se sont ainsi traduites à court terme par un tassement vers le bas de la distribution des salaires.**



¹ Voir notamment « [Les négociations de salaire dans le contexte de la hausse de l'inflation](#) », Bulletin de la Banque de France n°245/6 (mars-avril 2023).

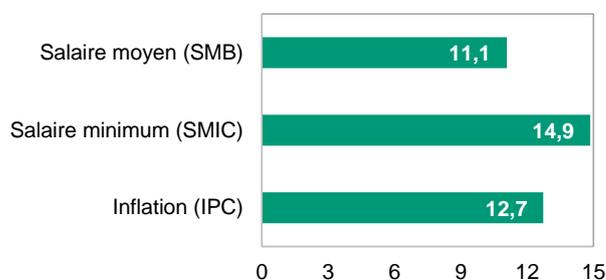
D'autres facteurs ont également pu contribuer à un tassement de la distribution des salaires au niveau du SMIC. Comme nous l'avons déjà souligné dans [une précédente note](#), les créations d'emplois sur la période récente se sont traduites par une nette hausse du taux d'emploi en France, reflétant l'intégration dans l'emploi de personnes qui étaient ou auraient été auparavant éloignées de l'emploi (inactivité ou chômage). Une des conséquences directes est la baisse de la productivité moyenne, mais aussi celle du salaire moyen, ces personnes étant dans des emplois moins productifs que la moyenne, du fait de leur qualification ou de leur secteur d'appartenance. Ce passage au statut « en emploi » n'est pour autant pas dommageable pour ces individus, ni plus globalement pour le pays. Par ailleurs, les dispositifs d'exonération de cotisations sociales mis en place sur les bas salaires ont aussi pu faire stagner certains salaires au voisinage du SMIC. Ces dispositifs qui existent depuis les années 1990 en France ont vu leur forme évoluer au cours du temps, mais ils offrent globalement un allègement maximal de cotisations patronales au niveau du SMIC, qui décroît avec le salaire pour finalement s'annuler à un certain niveau. Ils seraient bénéfiques pour l'emploi des personnes non qualifiées, ce qui est validé à la fois théoriquement et empiriquement. **Cet effet positif sur l'emploi a toutefois un revers : ces mesures désincitent les employeurs à augmenter les salaires de leurs salariés proches du SMIC**, puisque cette hausse se traduirait par une augmentation encore plus forte du coût du travail, du fait de la perte d'allègements de cotisations sociales. Cet effet existerait empiriquement mais serait faible. Les recommandations sont généralement d'établir le point de sortie du dispositif à 1,6 SMIC ([Conseil d'analyse économique](#)), ce qui n'est pas pleinement le cas du dispositif actuel, dont certains allègements portent jusqu'à 2,5 voire 3,5 SMIC ; cela a toutefois l'avantage de limiter les effets de seuil à proximité immédiate du SMIC.

Si la hausse du nombre de salariés rémunérés au SMIC n'est a priori pas une bonne nouvelle, elle peut refléter, comme on l'a vu, des emplois plus inclusifs. En outre, la France a un salaire minimum (le SMIC) relativement élevé en proportion du salaire médian, par rapport aux pays proches et comparables. D'après [Fipeco](#), le salaire minimum représente ainsi 61% du salaire médian en France en 2022, contre 53% en Allemagne, 50% en Espagne et 41% en Belgique (l'Italie n'a pas de salaire minimum national). Les salariés au salaire minimum auraient donc un revenu relativement correct en France.

Entre janvier 2020 et janvier 2024², soit sur quatre ans, l'inflation cumulée en France s'élève à près de 15% au sens de l'indice des prix à la consommation (Insee). Si la France n'est pas le pays européen qui a connu la plus forte inflation³, cette inflation cumulée reste très importante, notamment au regard de l'inflation de la décennie 2010 (environ 12% en dix ans). **L'inflation ressentie, qui peut s'éloigner de l'inflation mesurée par l'Insee, a sans doute été encore plus forte. En effet, les ménages sont davantage marqués par les hausses de prix, et lorsque les prix qui augmentent le plus fortement sont ceux des produits du quotidien, à fréquence d'achat élevée, l'inflation ressentie tend à être plus importante⁴.** Sur la période récente, l'inflation a justement été supérieure à l'inflation moyenne pour l'alimentation (+25,3% entre janvier 2020 et janvier 2024), et dans une moindre mesure pour les carburants (+18% pour le gazole entre janvier 2020 et décembre 2023, dernières données disponibles).

Les salaires nominaux ont pour leur part fortement accéléré à partir de 2022, mais avec retard sur les prix. Le salaire mensuel de base (SMB), qui correspond au salaire brut hors primes et rémunérations des heures supplémentaires, a augmenté de plus de 11% entre le quatrième trimestre 2019 et le troisième trimestre 2023 (Dares, dernières données disponibles). **Malgré cette hausse substantielle, le pouvoir d'achat des salaires a été rogné du fait de la forte inflation, avec une baisse de l'ordre de 1,5% pour le SMB sur la période.** Cette baisse en termes réels n'est toutefois pas uniforme le long de la distribution des salaires, avec une légère hausse sur la période pour le SMIC (2%), tandis qu'en moyenne les salaires plus élevés ont perdu en pouvoir d'achat⁵. À noter toutefois que le SMB exclut des éléments de rémunération qui ont pu par ailleurs soutenir le pouvoir d'achat des revenus des salariés, comme la rémunération des heures supplémentaires ou les primes. La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) jusqu'en 2022 et celle de partage de la valeur (PPV) ensuite y auraient en particulier contribué sur la période.

Évolution des salaires et des prix
(%), T4 2019 - T3 2023



Données de fin de trimestre

Sources : Dares, Insee, calculs Crédit Agricole S.A./ECO

² Basé sur l'estimation provisoire de l'Insee pour janvier 2024.

³ Voir notre article récent sur l'inflation « [France – Une inflation toujours élevée en 2023, des chiffres annuels à relativiser](#) ».

⁴ Voir « [L'inflation perçue](#) », Économie et Statistique n°447, Insee (2011).

⁵ Voir notamment « [Les salaires dans le secteur privé en 2022. Une nette baisse du pouvoir d'achat, hormis au niveau du SMIC](#) », Insee première n° 1971 (Novembre 2023).

☑ **Notre opinion – Au-delà de la dimension humaine et sociale de la protection des plus vulnérables, la préservation du pouvoir d'achat des salariés au niveau du SMIC sur la période récente a été bénéfique. Ce sont en effet les ménages à faibles revenus qui ont le plus durement subi l'inflation, avec une part de l'énergie et de l'alimentation plus élevée dans leur consommation. Ces ménages sont aussi ceux qui consomment le plus en proportion de leur revenu.**

Les salaires moyens devraient voir leur pouvoir d'achat décoller dans les prochains trimestres, alors que leur hausse reste importante et que l'inflation fléchit sensiblement. L'inflation au sens de l'IPC a ainsi diminué à +3,1% en glissement annuel en janvier 2024 d'après l'estimation provisoire de l'Insee, soit une nette baisse par rapport à décembre où elle s'élevait à +3,7%.

L'idée derrière le discours politique n'est pas seulement celle de rendre du pouvoir d'achat aux Français, mais bien aussi de redonner de la valeur au travail, en valorisant le mérite et les efforts fournis par ceux qui travaillent. Il est vrai que la mobilité intergénérationnelle des revenus est relativement faible en France, si on en croit les travaux récents de [l'Institut des politiques publiques](#). Cela s'expliquerait notamment par des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur d'après les auteurs, ce qui pourrait être une piste de travail pour le gouvernement.

Marianne Picard

marianne.picard@credit-agricole-sa.fr

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
07/02/2024	Afrique sub-saharienne – Un espace au cœur des stratégies des grandes puissances	Afrique sub-saharienne
06/02/2024	Zone euro – Reprise de l'activité et vitesse de désinflation, le verre à moitié vide	Zone euro
05/02/2024	Parole de banques centrales – La BoE examine la question du calendrier de l'assouplissement à venir, mais ne semble pas aussi pressée que les marchés	Royaume-Uni
02/02/2024	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
01/02/2024	La Chine annonce des mesures de soutien à l'économie après une nouvelle chute des indices boursiers	Asie
01/02/2024	France – Comment les entreprises et les ménages perçoivent-ils la conjoncture début 2024 ?	France
30/01/2024	Royaume-Uni – Les entreprises plus optimistes en janvier, selon les PMI	Royaume-Uni
30/01/2024	France – Conjoncture – Flash PIB : stabilité de l'activité au T4, 0,9% de croissance en 2023	France
29/01/2024	Allemagne – Scénario 2024-2025 : fatigue ou maladie ?	Zone euro
26/01/2024	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
24/01/2024	Chine – Le dragon de bois viendra-t-il à bout de la déflation ?	Asie
23/01/2024	Espagne – Scénario 2024-2025 : une activité encore soutenue	Zone euro
23/01/2024	France – Une inflation toujours élevée en 2023, des chiffres annuels à relativiser	France
19/01/2024	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
19/01/2024	Zone euro – Scénario 2024-2025 : atterrissage doux sur une croissance molle	Zone euro
18/01/2024	Le Critical Raw Materials Act : quand l'Europe des métaux forge son désir d'indépendance	Mines & métaux
17/01/2024	Italie – Scénario 2024-2025 : normalisation et turbulences	Italie
17/01/2024	Pologne – Une cohabitation très laborieuse	PECO
16/01/2024	France – Scénario 2024-2025 : l'économie redémarre grâce à la dissipation des chocs	France
16/01/2024	Royaume-Uni – Scénario 2024-2025 : une reprise fragile plus tard cette année	Royaume-Uni
15/01/2024	France – Nette hausse des défaillances d'entreprises en 2023, faut-il s'inquiéter ?	France

Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe

12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication et rédacteur en chef : Isabelle Job-Bazille

Documentation : Elisabeth Serreau – **Statistiques :** DataLab ECO

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com>

iPad : application [Etudes ECO](#) disponible sur l'App store

Android : application [Etudes ECO](#) disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.